

Titel: BREV TIL: Vibeke Hjelmslev FRA: Les Éditions de Minuit (1971-02-16)

Citation: "BREV TIL: Vibeke Hjelmslev FRA: Les Éditions de Minuit (1971-02-16)", i *Louis Hjelmslev og hans kreds*, s. 1. Onlineudgave fra Louis Hjelmslev og hans kreds: https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel_111-shoot-workidacc-1992_0005_111_9-40_0330/facsimile.pdf (tilgået 29. april 2024)

Anvendt udgave: Louis Hjelmslev og hans kreds

Ophavsret: Materialet kan være ophavsretligt beskyttet, og så må du kun bruge det til personlig brug. Hvis ophavsmanden er død for mere end 70 år siden, er værket fri af ophavsret (public domain), og så kan du bruge værket frit. Hvis der er flere ophavsmænd, gælder den længstlevendes dødsår. Husk altid at kreditere ophavsmanden.



ÉDITIONS DE MINUIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250 000 F. - R. C. SEINE 15 2 4422
SAS PRODUCTIONS 20 11900 LEVAL C.S. - 19 IMPASSE 101 75 104 8111
5, RUE BERGAND - ALBERT 2^e - TEL. 332 37 94 - C.C.R. PARIS 150-45

7074 JL/VE

Paris, le 16 février 1971

Madame Vibeke Hjelmslev
Ødrupvej 40
2920 Charlottenlund (Danmark)

Chère Madame,

Puisque vous évoquez notre lettre du 5 juin 1967, je me permets de vous rappeler la vôtre datée du 3, dans laquelle vous m'annonciez que la révision du manuscrit des Frolégnémas n'était pas encore terminée, et que je devais me renseigner à ce sujet auprès de Monsieur Grinon, dont vous me précisiez qu'il était chargé de négocier toute cette affaire en votre nom. D'ailleurs, vous ne demandiez pas à contrôler la traduction des Frolégnémas, mais seulement celle des Trois conférences.

Vous avez reçu l'édition des Frolégnémas en octobre 1968 et c'est seulement deux ans plus tard, en réponse à une question de ma part, que vous nous faites savoir que vous ne trouvez pas la traduction satisfaisante et que vous désirez qu'elle soit reprise de fond en comble.

Cette situation nous cause un préjudice considérable, d'abord parce que la vente du livre est arrêtée, ensuite parce qu'une deuxième édition entraînera de nouveaux retards ; quant aux frais de composition supplémentaires nécessités par cette nouvelle édition, nous serons obligés de les imputer sur les droits d'auteur.

J'ai commencé de lire la traduction de Madame Camper. Je ne puis juger de sa fidélité au texte original. Mais je puis vous assurer qu'une phrase comme : "Tout ceci, non pas pour diminuer la valeur de tels points de vue et de telles entreprises, mais bien à mettre en garde contre un danger! celui qui consiste à trop se hâter..." (p. 11) est non seulement plus lourde que dans la première traduction - "Cette critique ne vise pas à diminuer la valeur de telles entreprises, mais bien à mettre en garde contre le danger qu'il y a à trop se hâter..." - mais franchement incorrecte en français.

.../...

.../...

Vous savez que je n'ai encore reçu de Madame Canger qu'une centaine de pages : il manque donc encore un tiers du texte. Quand disposerons-nous de l'ensemble ? Chaque jour de retard porte préjudice au livre, actuellement épuisé.

Ne pourrions-nous envisager de procéder, en attendant, à une nouvelle édition du texte ancien ? Cette nouvelle édition reproduirait peut-être le glossaire et l'index - qui figureraient d'ailleurs également dans une prochaine édition en "collection de poche" (tirage minimum, 15 000 exemplaires) que nous envisageons en collaboration avec les Editions du Seuil. (Les droits d'auteur de cette dernière édition bon marché (5 X), prévus également pour Le langage, vous seront versés directement et s'ajoutent bien entendu à ceux de l'édition ordinaire dans "Arguments").

Que pensez-vous d'une telle solution d'attente ? Je crois qu'elle nous permettrait, tout en satisfaisant les nombreuses demandes des libraires, de décider ensuite de la conduite à suivre à tête reposée.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Chère Madame, à mes sentiments les meilleurs.

Jordan
Jérôme Lindon

P.S. Après avoir dicté cette lettre, je découvre, par hasard, qu'une page entière (pp. 68-69) de votre édition est pratiquement supprimée dans le texte de Madame Canger. Pouvez-vous m'expliquer une telle anomalie ?